

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 23 juin 2021 à 13 h 45, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Rémy Normand, vice-président
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente
Mme Alicia Despins
M. Jérémie Ernould
Mme Suzanne Verreault (partie de séance)
M. Steeve Verret
M. Patrick Voyer

Sont également
présents: M. Luc Monty, directeur général
M. Gilles Dufour, directeur général adjoint
Mme Chantale Giguère, directrice générale adjointe
M. Pierre St-Michel, directeur général adjoint
M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. le maire Régis Labeaume, président
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Émilie Villeneuve

Madame la vice-présidente Marie-Josée Savard préside la séance.

La séance se tient par visioconférence. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CE-2021-1298 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de licence et de support du progiciel *Decimal*, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 (Dossier 47580) - AP2021-467 (CT-2541319) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

1^o le renouvellement du contrat de licence et de support du progiciel *Decimal* à *Decimal Technologies inc.*, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 pour une somme estimée à 389 250 \$ (plus TPS et TVQ applicables),

conformément à sa proposition jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes;

- 2° l'autorisation au directeur du Service des approvisionnements de signer, à titre de représentant de la Ville de Québec, tous les documents requis pour ledit renouvellement de contrat.

CE-2021-1299 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des travaux d'extermination (Appel d'offres public 75629) - AP2021-496 (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Exterminateurs du Québec inc.*, du contrat pour des travaux d'extermination, du 16 juillet 2021 au 15 juillet 2023, pour une somme estimée à 128 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75629 et aux prix unitaires de sa soumission du 2 juin 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

CE-2021-1300 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2021 - BE2021-031 (CT-2543473) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relative au versement d'une subvention de 120 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-1301 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la *CDÉC de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Accompagnement des entreprises d'économie sociale en 2022, 2023 et 2024* - **DE2021-681** (CT-DE2021-681) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 556 500 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Accompagnement des entreprises d'économie sociale en 2022, 2023 et 2024*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *CDÉC de Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 556 500 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-1302 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et le *Créneau Aliments Santé*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Coordination et déploiement de l'offre d'accompagnement et de services spécialisés pour la clientèle de l'incubateur d'entreprises Mycélium Grand Marché de Québec* - **DE2021-698** (CT-DE2021-698) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 450 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Coordination et déploiement de l'offre d'accompagnement et de services spécialisés pour la clientèle de l'incubateur d'entreprises Mycélium Grand Marché de Québec*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Créneau Aliments Santé*, relative au versement d'une subvention maximale de 450 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-1303 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et SAGE - *Mentorat d'affaires*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Mentorat d'affaires 2021-2023* - **DE2021-777** (CT-DE2021-777) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 232 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Mentorat d'affaires 2021-2023*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et SAGE—*Mentorat d'affaires*, relative au versement d'une subvention maximale de 232 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-1304 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 2021-645 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone IA-8 à même le lot 4 964 042 et d'y ajouter certaines dispositions spécifiques*, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* - **PA2021-104** (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 2021-645 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone IA-8 à même le lot 4 964 042 et d'y ajouter certaines dispositions spécifiques* de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

CE-2021-1305 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 2021-646 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir la nouvelle zone IA-8 à des objectifs et des critères d'évaluation*, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* - **PA2021-105** (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 2021-646 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir la nouvelle zone IA-8 à des objectifs et des critères d'évaluation* de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,

comme étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

CE-2021-1306 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Rapport d'activités 2020 du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec - PI2021-002 (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Rapport d'activités 2020* du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec desservant l'agglomération de Québec et sa transmission au ministère de la Sécurité publique.

CE-2021-1307 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant l'avenue Honoré-Mercier - Arrondissement de La Cité-Limoilou - TM2021-028 (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement :

Sur l'avenue Honoré-Mercier, sur le côté ouest, sur le tronçon compris entre le boulevard René-Lévesque Est et Grande Allée Est, les normes suivantes sont en vigueur :

« À partir d'une distance de 83 m au sud du boulevard René-Lévesque Est, en direction sud, jusqu'à Grande Allée Est, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

Ces normes sont remplacées par les suivantes :

« À partir d'une distance de 83 m au sud du boulevard René-Lévesque Est, en direction sud, sur une distance de 19 m, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

« À partir d'une distance de 102 m au sud du boulevard René-Lévesque Est, en direction sud, sur une distance de 20 m, il est interdit de stationner un véhicule routier, excepté pour faire monter ou descendre des personnes »;

« À partir d'une distance de 122 m au sud du boulevard René-Lévesque Est, en direction sud, sur une distance de 15 m, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

« À partir d'une distance de 137 m au sud du boulevard René-Lévesque Est, en direction sud, sur une distance de 17 m, il est interdit de stationner un véhicule routier, excepté pour faire monter ou descendre des personnes »;

« À partir d'une distance de 154 m au sud du boulevard René-Lévesque Est, en direction sud, jusqu'à Grande Allée Est, il est interdit de stationner un véhicule routier ».

CE-2021-1308 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux zones de stationnement pour lesquelles un tarif est imposé, R.A.V.Q. 1408 et les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard René-Lévesque Est et le boulevard Charest Est - Arrondissement de La Cité—Limoilou - **TM2021-071** (Ra-2287)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux zones de stationnement pour lesquelles un tarif est imposé*, R.A.V.Q. 1408;
- 2° l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le boulevard René-Lévesque Est : sur le côté sud à partir de 56,9 mètres à l'est de l'avenue Turnbull, sur une longueur de 70 mètres, l'arrêt interdit de 7 h à 9 h et de 15 h à 17 h 30 du lundi au vendredi doit être modifié par de l'arrêt interdit de 7 h à 9 h et de 14 h 30 à 18 h 00 du lundi au vendredi;
- 3° l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le boulevard Charest Est : sur le côté nord à partir de 39 mètres à l'est de la rue Dorchester, sur une longueur de 11 mètres, l'arrêt interdit de 7 h à 9 h et de 15 h à 18 h 00 du lundi au vendredi doit être modifié par de l'arrêt interdit de 7 h à 9 h et de 14 h 30 à 18 h 00 du lundi au vendredi.

CE-2021-1309 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard Charest Est - Arrondissement de La Cité—Limoilou - **TM2021-092** (Ra-2287)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement :

Sur le boulevard Charest Est, sur le côté nord, sur le tronçon compris entre la rue Caron et la rue Dorchester, les normes suivantes sont en vigueur :

« À partir d'une distance de 143 m à l'est de la rue Caron, en direction est, jusqu'à la rue Dorchester, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

Ces normes sont remplacées par les suivantes :

« À partir d'une distance de 143 m à l'est de la rue Caron, en direction est, sur une distance de 16 m, un débarcadère à l'usage des véhicules routiers est prescrit. La durée d'utilisation du débarcadère est limitée à 15 minutes »;

« À partir d'une distance de 159 m à l'est de la rue Caron, en direction est, jusqu'à la rue Dorchester, il est interdit de stationner un véhicule routier ».

CE-2021-1310 Entente entre la Ville de Québec et le *Festival international du rire ComediHa!*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *ComediHa! Fest Québec*, en 2021 - **BE2021-032 (CT-2543597) — (Ra-2287)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival international du rire ComediHa!*, relative au versement d'une subvention de 170 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *ComediHa! Fest Québec*, en 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-1311 Entente entre la Ville de Québec et l'*Alliance Arc-en-ciel de Québec*, relative au versement d'une subvention pour trois ans, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fête Arc-en-ciel de Québec*, pour les éditions 2021, 2022 et 2023 - **BE2021-033 (CT-2544017) — (Ra-2287)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Alliance Arc-en-ciel de Québec*, relative au versement d'une subvention de 250 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fête Arc-en-ciel de Québec*, pour les éditions 2021, 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-1312 Entente entre la Ville de Québec et le *Festival celtique de Québec*, relative au versement d'une subvention pour trois ans, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival celtique de Québec*, pour les éditions 2021, 2022 et 2023 - **BE2021-034 (CT-2544212) — (Ra-2287)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival celtique de Québec*, relative au versement d'une subvention de 250 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival celtique de Québec*, pour les éditions 2021, 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-1313 Dénomination de deux bassins de rétention existants ou en construction – Arrondissements de Beauport et de La Haute–Saint–Charles - CU2021-053 (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de dénommer officiellement les bassins de rétention suivants :

- *Cascades*, bassin de rétention des;
 - *Astrolabe*, bassin de rétention de l'.
-

CE-2021-1314 Affectation au domaine privé de la Ville de Québec d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 477 919 du cadastre du Québec, et vente de cette même partie de lot – Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de stationnement sur une partie du lot 1 477 919 du cadastre du Québec, ainsi qu'une servitude d'aqueduc et d'égout sur une autre partie du même lot – Arrondissement de La Cité–Limoilou - DE2021-677 (CT-2542230) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° l'affectation au domaine privé de la Ville de Québec d'une partie du lot 1 477 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 916,8 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préparé par monsieur Éric Demeules, arpenteur–géomètre, en date du 8 avril 2021, sous sa minute 356 et sur le plan cadastral joints au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à son affectation au domaine privé, la cession au *Centre de services scolaire de la Capitale*, d'une partie du lot 1 477 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 916,8 mètres carrés, tel qu'illustré sur lesdits plans joints audit sommaire;
- 3° en contrepartie, l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de stationnement sur une partie du lot 1 477 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 916,8 mètres carrés, tel qu'illustré sur ce même plan minuté, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat d'immeuble et consentement à servitude jointe à ce même sommaire;
- 4° en contrepartie, l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout sur une partie du lot 1 477 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 498,3 mètres carrés, tel qu'illustré sur ce même plan minuté, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite offre d'achat d'immeuble et consentement à servitude jointe à ce même sommaire.

L'échange est fait sans soulte. Toutefois, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec sont susceptibles de s'appliquer sur la valeur de la contrepartie de l'immeuble reçu en échange.

Madame la conseillère Suzanne Verreault quitte définitivement la séance. Il est 13 h 58.

CE-2021-1315 Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure du boulevard Père-Lelièvre, connu et désigné comme étant le lot 5 186 589 du cadastre du Québec, et affectation au domaine public de cet immeuble – Arrondissement des Rivières - DE2021-719 (CT-2543162) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° l'acquisition à des fins municipales du lot 5 186 589 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 3 988,9 mètres carrés, propriété de *Les immeubles Vivo inc.*, pour une somme de 2 150 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à l'acquisition, l'affectation au domaine public d'un immeuble situé en bordure du boulevard Père-Lelièvre, connu et désigné comme étant le 5 186 589 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2021-1316 Protocoles d'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relatifs à l'octroi d'aides financières dans le cadre du sous-volet 2.1 du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (dossiers numéros 2029057, 2029058 et 2029059) - IN2021-014 (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion des protocoles d'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relatifs à l'octroi d'aides financières dans le cadre du sous-volet 2.1 du *Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau* (dossiers numéros 2029057, 2029058 et 2029059), selon des conditions conformes à celles mentionnées auxdits protocoles d'entente joints au sommaire décisionnel.

CE-2021-1317 Virements de fonds provenant des budgets de fonctionnement relevant des conseils d'arrondissement vers le budget de fonctionnement de la Section de l'animation urbaine du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, relatifs à la programmation estivale d'animations et de prestations spontanées dans les parcs de Québec - LS2021-094 (CT-LS2021-094) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser les virements de fonds provenant des budgets de fonctionnement relevant des conseils d'arrondissement, selon la répartition prévue à l'annexe jointe au sommaire décisionnel, pour un total de 310 000 \$, vers l'activité 3750512 – *Réaliser et soutenir les événements* du budget de fonctionnement de la Section de l'animation urbaine du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, pour la programmation estivale d'animations et de prestations spontanées dans les parcs de Québec.

CE-2021-1318 Adhésion de la Ville de Québec à la *Déclaration de Paris*, un engagement des villes en faveur du climat - PA2021-106 (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de confirmer officiellement l'adhésion de la Ville de Québec à la *Déclaration de Paris*, dans le contexte du dépôt de la *Stratégie de développement durable* de la Ville de Québec ainsi que de son *Plan de transition et d'action climatique*;
 - 2° d'autoriser la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à compléter le formulaire électronique prévu à cet effet, et ce, au nom du maire de Québec et à profiter de cet événement pour diffuser l'information dans les médias.
-
-

CE-2021-1319 Demande d'autorisation d'intenter des procédures devant la Cour supérieure visant à faire cesser la location et l'occupation des logements non conformes situés au sous-sol de l'immeuble sis sur le lot 1 530 920 du cadastre du Québec, ainsi qu'à faire exécuter les travaux correctifs requis pour rendre l'immeuble conforme - AJ2021-020 (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif autorise le Service des affaires juridiques :

- 1° à intenter les procédures judiciaires appropriées devant la Cour supérieure, visant notamment à faire cesser la location et l'occupation des logements non conformes situés au sous-sol de l'immeuble, sis sur le lot 1 530 920 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, ainsi qu'à faire exécuter les travaux correctifs requis pour rendre l'immeuble conforme;
 - 2° dans l'éventualité où les propriétaires faisaient défaut de respecter l'ordonnance rendue, le cas échéant, à intenter les procédures judiciaires appropriées devant la Cour supérieure afin de punir l'outrage au tribunal.
-

CE-2021-1320 Avis de modification numéro 8 relatif au contrat pour la location avec entretien de camions à chargement latéral pour la collecte de porte en porte (Appel d'offres public 53245) - AP2021-424 (CT-2537416) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 119 010,98 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Location de Camions Excellence PacLease division de Camions Excellence Peterbilt inc.* en vertu de la résolution CV-2019-0614 du 2 juillet 2019, relativement à la location avec entretien de camions à chargement latéral pour la collecte de porte en porte, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 8 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-1321 Adjudication de contrats pour la fourniture et la plantation d'arbres – Canopée – Automne 2021 (Appel d'offres public 75525) - AP2021-441 (CT-2542718, CT-2542742, CT-2542755, CT-2542761, CT-2542771, CT-2542780, CT-2542783, CT-2542789, CT-2542796, CT-2542806-2542825) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif, adjuge, aux firmes suivantes, les contrats pour la fourniture et la plantation d'arbres – Canopée – Automne 2021, de la date d'adjudication au 13 novembre 2021, conformément à la demande publique de soumissions 75525 et selon les prix soumis pour chacun des lots :

- Lot 1 : *Les Entreprises MRA Paysagiste inc.*, pour une somme de 160 102 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 20 mai 2021;
- Lot 2 : *Reboisement Les Cent Frontières inc.*, pour une somme de 128 839 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 18 mai 2021;
- Lot 3 : *Reboisement Les Cent Frontières inc.*, pour une somme de 101 201 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 18 mai 2021;
- Lot 4 : *Pépinière et Paysages Marcel Marin inc.*, pour une somme de 91 179,42 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 20 mai 2021;
- Lot 5 : *Gaudreault & Frères inc.*, pour une somme de 98 749,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 18 mai 2021;
- Lot 6 : *Gaudreault & Frères inc.*, pour une somme de 96 014,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 18 mai 2021;
- Lot 7 : *Intermodale Paysagement Déneigement inc.*, pour une somme de 99 109,46 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 20 mai 2021;
- Lot 8 : *Intermodale Paysagement Déneigement inc.*, pour une somme de 114 161,88 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 20 mai 2021;
- Lot 9 : *Intermodale Paysagement Déneigement inc.*, pour une somme de 100 132,40 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 20 mai 2021;
- Lot 10 : *Les Entreprises MRA Paysagiste inc.*, pour une somme de 88 747 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 20 mai 2021;
- Lot 11 : *Reboisement Les Cent Frontières inc.*, pour une somme de 102 118 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 18 mai 2021.

CE-2021-1322 Adjudication d'un contrat pour le réaménagement au parc des Seigneuries (2018-169) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (Appel d'offres public 75286) - AP2021-457 (CT-2542927) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Les Entreprises Antonio Barrette inc.*, le contrat pour le réaménagement au parc des Seigneuries

(2018-169) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, pour une somme de 454 437 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75286 et à sa soumission du 25 mai 2021.

CE-2021-1323 Adjudication d'un contrat pour le réaménagement du parc Myrand (2017-172) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (Appel d'offres public 75285) - AP2021-458 (CT-2542936) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Les Entreprises Antonio Barrette inc.*, le contrat pour le réaménagement du parc Myrand (2017-172) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, pour une somme de 830 557 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75285 et à sa soumission du 25 mai 2021.

CE-2021-1324 Annulation de l'appel d'offres public 75114 relatif à l'aménagement de la cellule 6 (LEV180004)– LEVQ - AP2021-462 (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif annule l'appel d'offres public 75114, relatif à l'aménagement de la cellule 6 (LEV180004) – LEVQ, et rejette, à toutes fins que de droit, les sept soumissions reçues.

CE-2021-1325 Adjudication d'un contrat relatif au collecteur pluvial Chaudière (PSP190295) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (Appel d'offres public 74971) - AP2021-472 (CT-2543274) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Allen Entrepreneur Général inc.*, le contrat relatif au collecteur pluvial Chaudière (PSP190295) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, pour une somme de 1 260 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74971 et aux prix unitaires de sa soumission du 1^{er} juin 2021, conditionnellement à l'obtention de la demande de certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

CE-2021-1326 Adjudication d'un contrat pour le réaménagement de la rue Saint-Paul (PAM190569) – Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 75646) - **AP2021-480** (CT-2545007) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Inter-Cité Construction ltée*, le contrat pour le réaménagement de la rue Saint-Paul (PAM190569) - Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une somme de 2 204 325,86 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75646 et aux prix unitaires de sa soumission révisée du 14 juin 2021.

CE-2021-1327 Renouvellement de la liste des courtiers en assurance construction qualifiés (Dossier 52385) - **AP2021-486** (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif approuve le renouvellement de la liste des courtiers en assurance construction qualifiés, à la suite du processus d'appel de propositions public 52385 *Services professionnels en assurance - Assurances construction - Qualification des courtiers*, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, aux firmes suivantes :

- Rang 1 : *AON Parizeau inc.*;
- Rang 2 : *Couture, Rochette & Associés inc.*

CE-2021-1328 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux - Lot 11, du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2023 (Appel d'offres public 53288) - **AP2021-490** (CT-2541858) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 27 977,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Conciergerie McKinnon inc.* en vertu de la résolution CA-2019-0170 du 17 avril 2019, pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux - Lot 11, du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-1329 Avis de modification numéro 1 relatif au renouvellement du contrat pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments – Lot 4 (Appel d'offres public 48905) - **AP2021-491** (CT-2541849) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 12 210 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au renouvellement du contrat adjudgé à *Service Sanitaire Frontenac ltée* en vertu de la résolution CE-2021-0568 du 24 mars 2021, pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments, du 1^{er} mai 2021

au 30 avril 2022, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

CE-2021-1330 Avis de modification numéro 5 relatif au contrat pour la fourniture d'accessoires d'entretien ménager et de savons à mains – Lot 3 (Appel d'offres public VQ-48468) - AP2021-498 (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire estimée à 86 500 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Produits Capital inc.*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour la fourniture d'accessoires d'entretien ménager et de savons à mains - Lot 3, du 12 octobre 2016 au 2 novembre 2021, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 5 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-1331 Avis de modification numéro 6 relatif au contrat de services professionnels - Ingénierie préliminaire et préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour une infrastructure de contournement hydraulique - Poste Saint-Augustin (Appel d'offres sur invitation 48064) - AP2021-510 (CT-2543479) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 4 336,05 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *4455878 Canada inc. (Bruser)* en vertu de la résolution CE-2016-0136 du 3 février 2016, pour des services professionnels - Ingénierie préliminaire et préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour une infrastructure de contournement hydraulique - Poste Saint-Augustin, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 6 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-1332 Entente entre la Ville de Québec et l'Association du Festival de magie de Québec, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival de magie de Québec*, en 2021 - BE2021-035 (CT-2544230) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'Association du *Festival de magie de Québec*, relative au versement d'une subvention de 60 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival de magie de Québec*, en 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;

2° le directeur du Bureau des grands événements et le greffier à signer ladite entente.

CE-2021-1333 Subventions à plusieurs organismes culturels professionnels, dont une somme dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCC/Ville, et une somme à même le budget de fonctionnement du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales, dans le cadre de la mesure Coup de pouce 2021 - CU2021-050 (CT-2543851) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° verse des subventions totalisant une somme maximale de 243 608 \$ à plusieurs organismes culturels professionnels, dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCC/Ville, selon la répartition prévue aux annexes jointes au sommaire décisionnel;
- 2° verse des subventions totalisant un maximum de 1 500 \$ à même le budget de fonctionnement du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales, dans le cadre de la mesure Coup de pouce 2021, aux artistes suivants :
 - une somme maximale de 500 \$ à madame Danielle Cormier, pour sa participation à une exposition solo intitulée *Fragments du réel* au Centre d'art Atoll de Victoriaville;
 - une somme maximale de 500 \$ à madame Marie-Claude Drolet, pour sa résidence au Centre de production en art actuel Les Ateliers à Baie-Saint-Paul, pour le projet *Sonder les reliefs, laisser les failles nous surprendre*;
 - une somme maximale de 500 \$ à madame Catherine Lessard, pour sa participation à l'édition 2021 de la Triennale en métiers d'art *Éloge du fil*, organisée par le Centre d'art de La Sarre. L'exposition sera présentée au Centre d'art de La Sarre, à l'Espace Pierre-Debain à Gatineau, puis au Centre Materia à Québec.

CE-2021-1334 Subventions aux regroupements de gens d'affaires, dans le cadre du Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial - volet 2 : Soutien aux projets de développement économique des regroupements de gens d'affaires - DE2021-702 (CT-DE2021-702) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approprie une somme maximale de 35 500 \$, à même le fonds lié à la Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour le soutien aux projets s'inscrivant dans le Plan commerce 2020-2022;
- 2° verse les subventions indiquées dans le tableau synthèse aux regroupements de gens d'affaires identifiés, joint au sommaire décisionnel, conditionnellement au respect par ces derniers des engagements et obligations du Programme de subvention pour les projets des

CE-2021-1335 **Subvention à la *Société de développement commercial de Montcalm*, dans le cadre du *Programme de soutien financier aux sociétés de développement commercial* - **DE2021-714** (CT-DE2021-714) — (Ra-2287)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve une somme maximale de 65 965 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour le soutien aux projets s'inscrivant dans le *Plan commerce 2020–2022*;
 - 2° verse une subvention d'une somme maximale de 65 965 \$ à la *Société de développement commercial de Montcalm*, afin de la soutenir dans ses activités de fonctionnement.
-

CE-2021-1336 **Prise d'acte du rapport d'activités du *Fonds régions et ruralité* par la Division du développement de l'entrepreneuriat, des entreprises et de la région du Service du développement économique et des grands projets, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020 - **DE2021-740** (Ra-2287)**

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du rapport d'activités du *Fonds régions et ruralité* (FRR) par la Division du développement de l'entrepreneuriat, des entreprises et de la région du Service du développement économique et des grands projets, pour une période de 9 mois, du 1^{er} avril au 31 décembre 2020.

CE-2021-1337 **Attestation de conformité à certains règlements municipaux pour la production industrielle de laitues et de truites dans le parc industriel de Beauport - **GT2021-201** (Ra-2287)**

Il est résolu que le comité exécutif autorise le greffier à délivrer l'attestation de conformité au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* et au *Règlement de l'agglomération sur les rejets dans les réseaux d'égout et sur l'inventaire des matières dangereuses entreposées sur le territoire*, demandée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre du projet de construction d'une usine de production de têtes de laitues et de truites arc-en-ciel sur le lot 6 408 026, le tout en respect au *Règlement sur l'aquaculture commerciale*, RLRQ c A-20.2, r.1.

CE-2021-1338 **Prise d'acte des rapports des acceptations provisoires et définitives des travaux - Rapport semestriel - IN2021-015 (Ra-2287)**

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte des rapports des acceptations provisoires et définitives des travaux autorisées par le Service de l'ingénierie, joints au sommaire décisionnel.

CE-2021-1339 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs relativement au pouvoir de modifier les règles relatives à la circulation et au stationnement, R.C.E.V.Q. 161 - TM2021-118 (Ra-2287)**

Il est résolu que le comité exécutif adopte le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs relativement au pouvoir de modifier les règles relatives à la circulation et au stationnement*, R.C.E.V.Q. 161.

CE-2021-1340 **Actualisation des responsabilités au Service des technologies de l'information en lien avec la transformation numérique - RH2021-400 (Ra-2287)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve la structure administrative modifiée du Service des technologies de l'information, telle qu'illustrée par les organigrammes actuel et proposé (annexes 1 et 2), joints au sommaire décisionnel;
- 2° abolisse la Division de l'exploitation et de la relation d'affaires B (CRB 15300) ainsi que le poste vacant de directeur associé à cette division, (poste no 37110) et ses trois sections, soit la Section de l'exploitation et de la relation d'affaires – Ressources humaines et matérielles (CRB 15310), la Section de l'exploitation et de la relation d'affaires – Ressources financières (CRB 15320) et la Section de l'exploitation et de la relation d'affaires – Sécurité publique, affaires juridiques et greffes (CRB 15330) au Service des technologies de l'information (CRB 15000);
- 3° modifie l'appellation de la Division de l'exploitation et de la relation d'affaires A (CRB 15500) pour celle de la Division de la relation d'affaires et de la transformation numérique (CRB 15100) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Hugo Grondin (ID. 013777) qui occupe actuellement l'emploi de directeur de division – TI (D478) (poste no 36857), sera affecté au poste de directeur de la Division de la relation d'affaires et de la transformation numérique (CRB 15100) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Grondin continuera

de bénéficier des mêmes droits, conditions et avantages dont il bénéficie actuellement;

- 4° modifie l'appellation de la Section de l'exploitation et de la relation d'affaires – Développement durable (CRB 15510) pour celle de la Section du centre de services (CRB 15110) de la Division de la relation d'affaires et de la transformation numérique (CRB 15100) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Jean–Normand Regout (ID. 009257) qui occupe actuellement l'emploi de directeur de section – TI (D385) (poste no 37005), sera affecté au poste de directeur de la Section centre de services (CRB 15110) de la Division relation d'affaires et transformation numérique (CRB 15100) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Regout continuera de bénéficier des mêmes droits, conditions et avantages dont il bénéficie actuellement;
- 5° modifie l'appellation de la Section de l'exploitation et de la relation d'affaires – Services aux citoyens (CRB 15520) pour celle de la Section de la relation d'affaires et de la gestion de la demande (CRB 15120) de la Division de la relation d'affaires et de la transformation numérique (CRB 15100) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Miguel Caron (ID. 069723) qui occupe actuellement l'emploi de directeur de section – TI (D385) (poste no 36993), sera affecté au poste de directeur de la Section de la relation d'affaires et de la gestion de la demande (CRB 15120) de la Division de la relation d'affaires et de la transformation numérique (CRB 15100) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Caron continuera de bénéficier des mêmes droits, conditions et avantages dont il bénéficie actuellement;
- 6° modifie l'appellation de la Section de l'exploitation et de la relation d'affaires – Applications infonuagiques (CRB 15530) pour celle de la Section du centre d'expertise en valorisation des données (CRB 15130) de la Division de la relation d'affaires et de la transformation numérique (CRB 15100) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Denis Dufour (ID. 014632) qui occupe actuellement l'emploi de directeur de section – TI (D385) (poste no 36995), sera affecté au poste de directeur de la Section du centre d'expertise en valorisation des données (CRB 15130) de la Division de la relation d'affaires et de la transformation numérique (CRB 15100) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Dufour continuera de bénéficier des mêmes droits, conditions et avantages dont il bénéficie actuellement;
- 7° crée la Section du centre d'expertise en infonuagique (CRB 15140) de la Division de la relation d'affaires et de la transformation numérique (CRB 15100) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Jovany Cordiano (ID. 039369) qui occupe actuellement l'emploi de directeur de section – TI (D385) (poste no 42906), sera affecté au poste de directeur de la Section du centre d'expertise en infonuagique (CRB 15140) de la Division de la relation d'affaires et de la transformation numérique (CRB 15100) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Cordiano continuera de bénéficier des mêmes droits, conditions et avantages dont il bénéficie actuellement;
- 8° modifie l'appellation de la Division de la conception des services TI (CRB 15400) pour celle de la Division de la conception et de l'entretien des systèmes A (CRB 15700) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Éric Richard (ID. 072837) qui occupe actuellement l'emploi de directeur de division – TI (D478) (poste no 36859), sera affecté au poste de directeur de la Division de la conception et de l'entretien des systèmes A (CRB 15700) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Richard continuera de bénéficier des mêmes droits, conditions et avantages dont il bénéficie actuellement;
- 9° modifie l'appellation de la Section de la conception des services TI – Projets A (CRB 15410) pour celle de la Section de la conception des systèmes de gouvernance (CRB 15710) de la Division de la conception et de

l'entretien des systèmes A (CRB 15700) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Philippe Charland (ID. 038960) qui occupe actuellement l'emploi de directeur de section – TI (D385) (poste no 36996), sera affecté au poste de directeur de la Section de la conception des systèmes de gouvernance (CRB 15710) de la Division de la conception et de l'entretien des systèmes A (CRB 15700) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Charland continuera de bénéficier des mêmes droits, conditions et avantages dont il bénéficie actuellement;

10° modifie l'appellation de la Section de la conception des services TI – Projets B (CRB 15420) pour celle de la Section de l'entretien des systèmes de gouvernance (CRB 15720) de la Division de la conception et de l'entretien des systèmes A (CRB 15700) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Jocelyn Cimon (ID. 072991) qui occupe actuellement l'emploi de directeur de section – TI (D385) (poste no 37003), sera affecté au poste de directeur de la Section de l'entretien des systèmes de gouvernance (CRB 15720) de la Division de la conception et de l'entretien des systèmes A (CRB 15700) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Cimon continuera de bénéficier des mêmes droits, conditions et avantages dont il bénéficie actuellement;

11° modifie l'appellation de la Section de la conception des services TI – Projets C (CRB 15430) pour celle de la Section de la conception des systèmes de soutien au milieu (CRB 15730) de la Division de la conception et de l'entretien des systèmes A (CRB 15700) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Dominic Savard (ID. 027855) qui occupe actuellement l'emploi de directeur de section – TI (D385) (poste no 37001), sera affecté au poste de directeur de la Section de la conception des systèmes de soutien au milieu (CRB 15730) de la Division de la conception et de l'entretien des systèmes A (CRB 15700) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Savard continuera de bénéficier des mêmes droits, conditions et avantages dont il bénéficie actuellement;

12° modifie l'appellation de la Section de la conception des services TI – Projets D (CRB 15440) pour celle de la Section de l'entretien des systèmes de soutien au milieu (CRB 15740) de la Division de la conception et de l'entretien des systèmes A (CRB 15700) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Madame Sandra Valence (ID. 122969) qui occupe actuellement l'emploi de directeur de section – TI (D385) (poste no 37000), sera affecté au poste de directrice de la Section de l'entretien des systèmes de soutien au milieu (CRB 15740) de la Division de la conception et de l'entretien des systèmes A (CRB 15700) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Madame Valence continuera de bénéficier des mêmes droits, conditions et avantages dont elle bénéficie actuellement;

13° modifie l'appellation de la Division de l'exploitation des services transversaux (CRB 15200) pour celle de la Division de la conception et de l'entretien des systèmes B (CRB 15800) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur John Condon (ID. 072392) qui occupe actuellement l'emploi de directeur de division TI (D478) (poste no 36858), sera affecté au poste de directeur de la Division de la conception et de l'entretien des systèmes B (CRB 15800) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Condon continuera de bénéficier des mêmes droits, conditions et avantages dont il bénéficie actuellement;

14° modifie l'appellation de la Section de la valorisation des données (CRB 15210) pour celle de la Section de la conception des systèmes de sécurité urbaine (CRB 15810) de la Division de la conception et de l'entretien des systèmes B (CRB 15800) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Patrick Leclerc (ID. 044915) qui occupe actuellement l'emploi de directeur de section – TI (D385) (poste no 40358), sera affecté au poste de directeur de la Section de la conception des systèmes de sécurité urbaine (CRB 15810) de la Division de la conception et de l'entretien des systèmes B (CRB 15800) au Service des

technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Leclerc continuera de bénéficier des mêmes droits, conditions et avantages dont il bénéficie actuellement;

- 15° modifie l'appellation de la Section de l'infrastructure TI(CRB 15220) pour celle de la Section de l'entretien des systèmes de sécurité urbaine (CRB 15820) de la Division de la conception et de l'entretien des systèmes A (CRB 15800) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Hugues Dombrowski (ID. 008287) qui occupe actuellement l'emploi de directeur de section – TI (D385) (poste no 36998), sera affecté au poste de directeur de la Section de l'entretien des systèmes de sécurité urbaine (CRB 15820) de la Division de la conception et de l'entretien des systèmes B (CRB 15800) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Dombrowski continuera de bénéficier des mêmes droits, conditions et avantages dont il bénéficie actuellement;
- 16° modifie l'appellation de la Section des services applicatifs communs (CRB 15230) pour celle de la Section de la conception des systèmes institutionnels et industriels (CRB 15830) de la Division de la conception et de l'entretien des systèmes B (CRB 15800) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur François Pedneault (ID. 087387) qui occupe actuellement l'emploi de directeur de section – TI (D385) (poste no 37002), sera affecté au poste de directeur de la Section de la conception des systèmes institutionnels et industriels (CRB 15830) de la Division de la conception et de l'entretien des systèmes B (CRB 15800) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Pedneault continuera de bénéficier des mêmes droits, conditions et avantages dont il bénéficie actuellement;
- 17° crée la Section de l'entretien des systèmes institutionnels et industriels (CRB 15840) de la Division de la conception et de l'entretien des systèmes B (CRB 15800) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Madame Djamila Khemliche (ID. 039757) qui occupe actuellement l'emploi de directrice de section – TI (D385) (poste no 36999), sera affecté au poste de directeur de la Section de l'entretien des systèmes institutionnels et industriels (CRB 15840) de la Division de la conception et de l'entretien des systèmes B (CRB 15800) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Madame Khemliche continuera de bénéficier des mêmes droits, conditions et avantages dont elle bénéficie actuellement;
- 18° modifie l'appellation de la Division du soutien et de l'environnement utilisateur (CRB 15600) pour celle de la Division des infrastructures technologiques et de la sécurité opérationnelle (CRB 15900) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Luis Lalancette (ID. 153670) qui occupe actuellement l'emploi de directeur de division – TI (D478) (poste no 36856), sera affecté au poste de directeur de la Division des infrastructures technologiques et de la sécurité opérationnelle (CRB 15900) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Lalancette continuera de bénéficier des mêmes droits, conditions et avantages dont il bénéficie actuellement;
- 19° modifie l'appellation de la Section du centre de services (CRB 15610) pour celle de la Section de la sauvegarde et des bases de données (CRB 15910) de la Division des infrastructures technologiques et de la sécurité opérationnelle (CRB 15900) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Clinton Cornell (ID. 024264) qui occupe actuellement l'emploi de directeur de section – TI (D385) (poste no 37004), sera affecté au poste de directeur de la Section de la sauvegarde et des bases de données (CRB 15910) de la Division des infrastructures technologiques et de la sécurité opérationnelle (CRB 15900) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Cornell continuera de bénéficier des mêmes droits, conditions et avantages dont il bénéficie actuellement;
- 20° modifie l'appellation de la Section de l'environnement de travail (CRB 15620) pour celle de la Section des réseaux, des serveurs et du

stockage (CRB 15920) de la Division des infrastructures technologiques et de la sécurité opérationnelle (CRB 15900) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Charles Auger (ID. 069718) qui occupe actuellement l'emploi de directeur de section – TI (D385) (poste no 36992), sera affecté au poste de directeur de la Section des réseaux, des serveurs et du stockage (CRB 15920) de la Division des infrastructures technologiques et de la sécurité opérationnelle (CRB 15900) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Auger continuera de bénéficier des mêmes droits, conditions et avantages dont il bénéficie actuellement;

21° modifie l'appellation de la Section soutien technologique (CRB 15630) pour celle de la Section environnement de travail technologique (CRB 15930) de la Division infrastructures technologiques et sécurité opérationnelle (CRB 15900) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Mario Plamondon (ID. 042837) qui occupe actuellement l'emploi de directeur de section – TI (D385) (poste no 36997), sera affecté au poste de directeur de la Section de l'environnement de travail technologique (CRB 15930) de la Division des infrastructures technologiques et de la sécurité opérationnelle (CRB 15900) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Plamondon continuera de bénéficier des mêmes droits, conditions et avantages dont il bénéficie actuellement;

22° crée la Section du soutien technologique (CRB 15940) de la Division des infrastructures technologiques et de la sécurité opérationnelle (CRB 15900) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Guy Allard (ID. 151903) qui occupe actuellement l'emploi de directeur de section – TI (D385) (poste no 36994), sera affecté au poste de directeur de la Section soutien technologique (CRB 15940) de la Division Infrastructures technologiques et sécurité opérationnelle (CRB 15900) au Service des technologies de l'information (CRB 15000). Monsieur Allard continuera de bénéficier des mêmes droits, conditions et avantages dont elle bénéficie actuellement;

23° crée un poste de conseiller en systèmes d'information (P527), classe 3 de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec*, à la direction du Service des technologies de l'information;

24° approuve les mouvements de personnel, tel qu'illustré dans le *Tableau des mouvements de main-d'oeuvre* (annexe 3) joint audit sommaire;

25° autorise le Service des finances à procéder aux virements budgétaires requis.

CE-2021-1341 Modification à la structure administrative du Service de police de la Ville de Québec - RH2021-447 (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif :

1° approuve la structure administrative telle qu'illustrée par les organigrammes actuel (annexe 1) et proposé (annexe 2) joints au sommaire décisionnel;

2° approuve la modification et le transfert du poste de directeur de la Section de l'information policière (D569), classe 5 (poste no 45656), de la Direction adjointe du développement organisationnel, en un poste de conseiller-cadre (D611), classe 5 (poste no 48496), à la Section de la patrouille - poste La Cité de la Direction adjointe de la surveillance du territoire du Service de police, et affecte à ce poste madame Chelsea Byers (ID. 073897) en maintenant ses conditions de travail actuelles;

- 3° approuve le transfert de l'Unité du traitement de l'information policière, des archives et du TDJ (CRB 24320.1) sous la Section des services aux affaires policières (CRB 24330) en modifiant pour le (CRB 24331.4);
 - 4° approuve l'abolition de la Section de l'information policière (CRB 24320);
 - 5° approuve le *Tableau des mouvements de main-d'oeuvre* (annexe 3) joint audit sommaire;
 - 6° autorise le Service des finances à procéder aux virements budgétaires requis.
-

CE-2021-1342 Nomination de madame Kathy Tremblay (ID. 103923) à titre de directrice de section TI par intérim à la Section de l'environnement de travail de la Division du soutien et environnement utilisateur du Service des technologies de l'information - RH2021-460 (CT-RH2021-460) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif nomme madame Kathy Tremblay (ID. 103923), employée permanente, à titre de directrice de section TI (D385) par intérim, classe 3 (poste no 36997), à la Section de l'environnement de travail de la Division du soutien et environnement utilisateur du Service des technologies de l'information, avec effet rétroactif au 31 mai 2021, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2021-1343 Nomination de monsieur Bruno Deschenes (ID. 020208) à titre de directeur par intérim de la Section de la formation, de la sécurité et de la conformité à la Division de la gestion de parc véhiculaire du Service de la gestion des équipements motorisés - RH2021-461 (CT-RH2021-461) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif nomme monsieur Bruno Deschenes (ID. 020208), employé permanent, à titre de directeur par intérim de la Section de la formation, de la sécurité et de la conformité (D608), classe 4 (poste 48359), à la Division de la gestion de parc véhiculaire du Service de la gestion des équipements motorisés, avec effet rétroactif au 13 juin 2021, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2021-1344 Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Marc De Koninck (ID. 181627) - RH2021-463 (CT-RH2021-463) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif autorise la modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Marc De Koninck (ID. 181627), à titre d'expert-conseil à la Direction générale adjointe de la qualité de vie urbaine, afin de modifier la durée de son contrat, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'addenda dudit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-1345 Création d'un poste de chef d'équipe - développement et aménagement du territoire, classe 5, à la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et promotion de madame Diane-B Collin (ID. 064141) - **RH2021-464** (CT-RH2021-464) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de chef d'équipe - développement et aménagement du territoire (P687), classe 5 (poste no 48727) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec*, à la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement;
- 2° promeuve madame Diane-B Collin (ID. 064141), employée permanente, à l'emploi de chef d'équipe - développement et aménagement du territoire (P687), classe 5 (poste no 48727), à la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2021-1346 Abolition d'un poste d'agent de secrétariat, classe 3, à la direction du Service de l'interaction citoyenne, création d'un poste de conseiller en développement organisationnel, classe 2, à la Division de la réponse citoyenne du Service de l'interaction citoyenne et nomination de madame Marie Rosan (ID. 029941) - **RH2021-468** (CT-RH2021-468) — (Ra-2287)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° abolisse un poste d'agent de secrétariat (F401), classe 3 (poste no 39461) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec* (FISA) à la direction du Service de l'interaction citoyenne;
- 2° crée un poste de conseiller en développement organisationnel (P591), classe 2 (poste no 48743) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec* à la Division de la réponse citoyenne du Service de l'interaction citoyenne;
- 3° nomme madame Marie Rosan (ID. 029941), en qualité d'employée permanente, à l'emploi de conseillère en développement organisationnel (P591), classe 2 (poste no 48743), à la Division de la réponse citoyenne du Service de l'interaction citoyenne, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2021-1347 **Mesure administrative à l'endroit d'un employé des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsables de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout - RH2021-472 (Ra-2287)**

Il est résolu que le comité exécutif maintienne la suspension, avec solde, de l'employé jusqu'à la décision finale des autorités de la Ville.

CE-2021-1348 **Nomination de monsieur Louis Tardif (ID. 177825), en qualité d'employé permanent, à l'emploi de contremaître aqueduc, égout et voirie à la Section des opérations de soutien aux réseaux de la Division de l'entretien des réseaux locaux de la direction des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsable de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout - RH2021-483 (Ra-2287)**

Il est résolu que le comité exécutif nomme monsieur Louis Tardif (ID. 177825), en qualité d'employé permanent, à l'emploi de contremaître aqueduc, égout et voirie à la Section des opérations de soutien aux réseaux de la Division de l'entretien des réseaux locaux de la direction des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsable de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout, avec effet rétroactif au 20 juin 2021.

CE-2021-1349 **Mesure disciplinaire à l'endroit d'un employé des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsables de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout - RH2021-489 (Ra-2287)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve le rapport disciplinaire numéro RH2021-489 concernant le congédiement d'un employé des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsables de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout;
- 2° demande au directeur des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles de transmettre une lettre à l'employé mentionnant les faits qui lui sont reprochés et l'informant de la décision du comité exécutif.

CE-2021-1350 **Adjudication d'un contrat pour la nouvelle centrale de police – Lot L0302 – Acier d'armature (BAT 2016–101) - Arrondissement des Rivières (Appel d'offres public 75615) - AP2021-548 (CT-2545971) — (Ra-2287)**

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Acier AGF inc.*, le contrat pour la nouvelle centrale de police - Lot L0302 - Acier d'armature (BAT 2016–101) -

Arrondissement des Rivières, pour une somme de 3 720 660 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75615 et à sa soumission du 16 juin 2021.

CE-2021-1351 **Mesure administrative à l'endroit d'un employé du Service des approvisionnements - RH2021-473 (Ra-2287)**

Il est résolu que le comité exécutif maintienne la suspension, avec solde, de l'employé jusqu'à la décision finale des autorités de la Ville.

CE-2021-1352 **Entente de partenariat entre la Ville de Québec et le ministère des Transports du Québec, relative à la gestion de la circulation et de la sécurité routière par le Service de police de la Ville de Québec aux abords du chantier routier du pont Pierre-Laporte et au déploiement de mesures d'urgence pour le Service de protection contre l'incendie de la Ville pendant la durée du chantier - TM2021-155 (Ra-2287)**

Il est résolu que le comité exécutif autorise la conclusion de l'entente de partenariat entre la Ville de Québec et le ministère des Transports du Québec, relative à la gestion de la circulation et de la sécurité routière par le Service de police de la Ville de Québec aux abords du chantier routier du pont Pierre-Laporte et au déploiement de mesures d'urgence pour le Service de protection contre l'incendie de la Ville pendant la durée du chantier, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

La séance est levée à 14 h 17

Marie-Josée Savard
Vice-présidente

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ir